

CONSEIL MUNICIPAL

COMPT E - R E N D U DE LA RÉUNION DU 22 JANVIER 2018

MEMBRES	FONCTION	PRESENT	EXCUSE
Patrick BEDEK	Maire	X	
Dominique DELOUETTE	Maire-Adjoint	X	
Philippe COPP	Maire-Adjoint	X	
Christine TASSIN-GITEAU	Maire-Adjoint	X	
Christian SERNICLAY	Maire-Adjoint	X	
Arnaud JULLIARD	Conseiller délégué	X	
Béatrice PENASSE	Conseiller	X	
Carole MEILLEUR	Conseiller	X	
Thierry COLLET	Conseiller	X	
Jacqueline PERARD	Conseiller	Secrétaire	
Jérôme GOULDEN	Conseiller	X	
Christiane COLIN	Conseiller	X	
Patrick LAQUILLE	Conseiller	X	
Nathalie SIMUS-FALANTIN	Conseiller	X	
Armand GRAIS	Conseiller		X

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 20 novembre 2017 et apporte les modifications suivantes :

- Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification n°4 - avis : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'ouverture à l'urbanisation sur le secteur des Loreaux dans le but de créer un lotissement, 14 voix pour, 1 abstention.
- Plan Local d'Urbanisme, Zone d'extension dans le parc d'activités Cernay/Saint-Léonard - justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation prévue par la modification n°5 - avis : 15 voix pour.
- Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification n°5 - avis : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'ouverture à l'urbanisation sur le secteur de la ZAC Cernay/St-Léonard dans le but de faciliter l'implantation des entreprises. 15 voix pour.
- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges : Monsieur le Maire précise que comme la CUGR a la compétence des services de secours et d'incendie, la CLECT a donc évalué ce transfert de charges.
- Prêt à moyen terme : le taux pour l'attribution d'un prêt de 100 000 € est de 1,37% et non 1,38% comme indiqué dans le compte rendu du 20 novembre.

Monsieur Armand GRAIS est excusé.

Rythmes scolaires - retour de la semaine de 4 jours

Le conseil d'école a décidé de proposer un changement d'horaires pour la prochaine rentrée, comme suit :

Lundi mardi jeudi et vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30.

Cette décision a eu lieu suite à une enquête auprès des parents, une majorité (+ 60 %) a opté pour la semaine de 4 jours. Après réflexion concernant les horaires et suite au vote au Conseil d'école.

A la question : « souhaitez-vous le retour à la semaine à 4 jours » :

- 58,45 % de oui
- 36,36 % de Non
- 5,19 % abstention

Le « club écureuil » ne fonctionnera plus le mercredi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

- d'émettre un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours.

Droit de place « Marché d'Elles »

Organisé le 17 et le 18 mars 2018, le marché prend de l'ampleur. Il est proposé d'augmenter le droit de place passant ainsi de 15 euros à 30 euros.

Négociation avec le magazine Grand Reims pour 1 article (union/ hebdo du vendredi/ Fr3).

Capacité : 45/46 exposantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter cette proposition.

Une remarque est faite sur le souhait de faire une commission pour approuver les participantes. Ce qui sera fait l'année prochaine par Madame Dominique DELOUETTE.

Approbation des statuts de la communauté urbaine du Grand Reims

La CUGR souhaite la création d'une centrale d'achats (outil de commande public pour le Grand Reims).

Pour cela, la CUGR demande l'approbation au conseil municipal de la délibération de la CUGR prise en décembre 2017. Cette disposition approuve les statuts de la communauté urbaine du Grand Reims.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Dépôt de garantie correspondant aux frais de nettoyage de la salle des fêtes

Modification aux règlements de la salle des fêtes quant aux associations. Jusqu'ici, aucun frais de location. Cependant cela engendre des frais de nettoyage à la commune notamment quand a lieu un repas, car le ménage n'est pas fait.

Il est proposé de demander des frais dès qu'il y a 1 repas.

Le règlement : demander à tous les locataires de la salle des fêtes, particuliers et associations (pour un prêt gratuit ou payant) un dépôt de garantie supplémentaire de 100 € pour les frais de nettoyage de la salle des fêtes.

Si la salle n'est pas rendue correctement sur la base de l'état des lieux d'entrée, le dépôt de garantie sera encaissé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter cette proposition.

Permis de construire

Considérant le projet communal de réhabilitation-extension d'un commerce et d'un appartement en restaurant et logement de fonction situé au 1 rue Thiers à Cernay-lès-Reims,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- à déposer la demande de permis de construire pour la réhabilitation-extension d'un commerce et d'un appartement en restaurant et logement de fonction au 1 rue Thiers à Cernay-lès-Reims,
- à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Echange de terrain

Lorsque le géomètre est venu, il a constaté 2 anomalies, une excroissance : de la mairie 1rue Thiers et de Monsieur Meunier 3 rue Thiers. Un mur existant au niveau cadastral, dans les faits, ce mur n'existe plus.

L'idée est de reprendre à Monsieur Meunier 1,40m² et on lui rétrocède 1,10m².

Pour ce faire, il convient d'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour rétablir la situation et effectuer l'échange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la signature de tous les actes afférents à cette opération et confère toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Patrick BEDEK.

Consultation publique en vue de la création d'un entrepôt composé de 3 cellules de stockage par SAS SANTOS NABRO

Rappel : la SAS SANTOS NABRO a déposé un PC à la ZAC Cernay / Saint Léonard. 3 cellules de stockage dont certaines destinées au stockage de bouteilles de vin, une consultation publique est en cours depuis le 2 janvier 2018 jusqu'au 30 janvier 2018. La DDT demande d'émettre 1 avis sur ce dossier.

Information : il sera proposé prochainement un panneau d'affichage électronique pour mieux véhiculer les informations, comme la mise en place d'une enquête ou consultation publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- d'émettre un avis favorable sur ce projet.

Concours du Receveur municipal - attribution d'indemnité -

Changement de receveur : Monsieur CASABIANCA.

Vote pour son indemnité pour son activité.

2 Absentions pour l'octroi de cette indemnité.

Monsieur Le Maire propose de lui accorder une indemnité à 100 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, 12 voix pour, 2 abstentions :

- d'accorder à Monsieur Robert CASABIANCA une indemnité de conseil égale au maximum autorisé.

Accueil périscolaire et restaurant scolaire : protocole de résiliation amiable

Problème avec Monsieur CORPELET, l'appel d'offres lancé est caduc. Un entretien pour un accord pour un protocole de résiliation a eu lieu en décembre 2017. Un dédommagement de 1250 euros a été retenu. Dans ce protocole, il est demandé de remettre les plans, les travaux d'architectes etc...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires afin de mettre un terme à la collaboration avec le cabinet BARRAND + CORPELET Architectes.

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de trouver un nouveau cabinet d'architectes pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre.

Vente d'un terrain rue du Lieutenant Machet

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N°20160903 du 30 août 2016 concernant une offre d'achat à 178 000 € pour le terrain situé 7 rue du Lieutenant Machet, et informe le conseil municipal que l'acheteur n'a pas obtenu les fonds.

Ce terrain constructible viabilisé appartenant à la commune, cadastré ZA 643 pour une superficie de 346 m² et AC 270 pour une superficie de 654 m², l'ensemble représentant un seul terrain d'une superficie globale de 1 000 m², est donc remis en vente.

Le prix de vente proposé est de 180 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la remise en vente du terrain,
- d'autoriser la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confère toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Patrick BEDEK.

Mise en place de caméras de vidéosurveillance

Travaux réalisés, fourreaux installés pour réseau jupiter/caméras. Il y a 4 caméras : 1 en venant de Witry-lès-Reims, près du cimetière, 1 sur la place de la république, 1 de l'autre côté de la rue devant la boulangerie, 1 à l'entrée de Cernay au niveau de la contre allée (au niveau du premier luminaire. Ces sont des caméras dome qui tourne à 360 degrés). Les enregistrements seront conservés 1 mois.

Le prix HT comprenant le matériel est de : 50 100 euros.

Soit 57196 Euros HT pose tout compris et maintenance pour 1 an et le génie civil d'installation est de 7 096 € HT.

La vidéosurveillance peut se faire à la commune. Il y a la possibilité, dans une logique de surveillance territoriale avec la gendarmerie, de transmettre la surveillance au poste de surveillance de Reims 24h/24h et 7j/7j : 4 000 euros par an et par caméra (surveillance permanente).

A ce jour, à Reims 121 caméras installées jusqu'en 2020, il est prévu 200 caméras.

Le dossier est reporté à un prochain conseil municipal.

Informations diverses

- Installation de la fibre : demande de permission voirie faite. Colas a également sollicité GRDF.

Le conseil départemental valide la technique de pose par tranchage mécanisée.

L'information au niveau des riverains de Reims n'est pas encore faite.

Programmation des travaux dès le 26 février 2018, la durée est de 11 à 14 semaines, soit une fin 11 mai 2018.

- D'après un calcul prévisionnel sur la ZAC Cernay / St-Léonard, pour la taxe foncière, sur 3 bâtiments pour une surface de 72 000 m², la commune encaisserait 56 152 euros par an. Actuellement elle touche 154 878 euros, soit une augmentation de 36 %.

- Travaux centre village : il reste des panneaux directionnels à poser, les marquages de la zone 30 au sol, les panneaux de priorité.

La signalétique sera posée dans 15 jours (boulangerie, commerce, gymnase, imprimerie et gîte). La date butoir est le 15 février 2018. Le miroir sera remis.

Espaces verts : toutes les plantations sont faites sauf le gazon qui reste à faire au niveau de l'église et au niveau de la route de Witry.

- Guirlandes restent posées jusqu'aux vœux du maire.

- Sapins : attention à les fixer de manière à laisser la place aux passants.

- Devis des travaux à réaliser pour 2018

Démoussage toiture de l'Eglise, la mousse y est très importante, 2 devis :

- Société Janson 9 113 € TTC, dispose de leur propre matériel
- Société Atilas 5 748 € TTC

Démoussage complet y compris le clocher, tuiles seront changées si besoin.
Le CM est favorable au devis proposé par Atilas.

- Commission Espaces verts prévue le 10 février 2018 à 9 heures 30.

- ERDF a mandaté Artopia pour l'élagage des bouleaux rue de Bétheny sous les lignes à Haute tension. Reprise des coupes de la dernière fois. ERDF prend en charge l'intégralité des frais. Il est proposé de tout abattre et remettre autre chose. Le conseil municipal émet un avis favorable.

- Prochaines dates CM : mercredi 21 février 2018 et mardi 20 mars 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.